



Achat véhicule occasion à une société radiée

Par **BOUG31**, le **09/04/2012** à **19:39**

Bonjour,

Je suis intéressé par l'achat d'un véhicule d'occasion appartenant à une entreprise. Après renseignements au registre du commerce, j'ai vu que cette entreprise était en liquidation et a été radiée au mois de mars 2012. La carte grise est toujours au nom de l'entreprise (qui de fait n'existe plus) et la personne qui vend le véhicule (ancien patron et liquidateur de l'entreprise) ne veut pas passer la carte grise à son nom et me dit qu'il n'y a pas de soucis. Pour infos, j'ai obtenu un certificat de situation administrative simple qui montre que le véhicule n'a aucun gage et opposition.

Cela suffit-il comme garanties pour obtenir une carte grise à mon nom sans problèmes ou faut-il demander un certificat détaillé ?

Le propriétaire est-il obligé de refaire une carte grise à son nom ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **pat76**, le **10/04/2012** à **17:29**

Bonjour

Avant d'effectuer l'achat prenez les renseignements aux services des cartes grises à la Préfecture, cela vous évitera une mauvaise surprise.

Par **alterego**, le **10/04/2012** à **18:19**

Bonjour,

Oui à la Préfecture, mais vous l'avez déjà fait. Le plus important est le RCS en retirant un extrait K bis afin de vérifier que la société ne soit pas en liquidation judiciaire, ce que vous semblez aussi avoir fait.

Les associés ont peut-être tout simplement procédé à une dissolution anticipée de la société et, aujourd'hui, le représentant légal procède, comme il se doit, aux opérations de liquidation. La cession d'éléments d'actif, celle du matériel roulant en est une, fait partie de ces opérations.

Le représentant légal n'a absolument pas à transférer le certificat d'immatriculation à son nom pour céder un véhicule de société.

Vous écrivez avoir obtenu ce certificat de non gage et de non opposition, vous n'avez donc aucun soucis à vous faire.

Les opérations de liquidation autres ne vous sont d'aucun intérêt, de plus elles ne vous "regardent" pas. Soyez rassuré.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **BOUG31**, le **10/04/2012** à **20:31**

Merci beaucoup à vous pour vos conseils.

En effet, après m'être renseigné auprès du greffe du tribunal de commerce, j'ai appris que la société avait été dissoute à l'amiable.

C'est pour cela que le liquidateur est l'ancien patron qui me vend le véhicule en son nom.

Par contre, dois-je lui régler au nom de l'entreprise ou en son nom propre ?

Par **fred54**, le **06/08/2012** à **18:09**

Bonjour BOUG 31. Je viens d'acheter un véhicule utilitaire à une société qui en fait semble liquidée. Le patron a créé une nouvelle société.. Mon problème : impossible de faire la carte grise en préfecture car le véhicule aurait été cédé au nom du patron.. Celui-ci n'a jamais refait la carte grise à son nom propre. Aujourd'hui il me l'a vendu sous un nom de société se rapprochant de l'ancienne ou figure aussi son nom et prénom mais la préfecture ne veut pas

me faire la carte grise sans que celui ci refasse une carte grise a son nom voir a annule la cessation et me fourni le K-bis de la société. A mon avis seule solution est qu'il refasse la carte grise a son nom mais celui ci ne répons pas a mes appels!!! Que faire??? G un cerificat de non gage ou ne figure aucune opposition ni gage...

Par **BOUG31**, le **06/08/2012** à **22:51**

Bonjour Fred54,

A quel nom est la carte grise et l'acte de vente que vous avez entre les mains, je n'ai pas tout saisi.

Mais a entendre votre récit, ça semble un peu compliqué !!

Par **Cyril18**, le **08/02/2017** à **18:03**

Bonjour,

J'avais une entreprise en nom propre que j'ai fermé depuis le 31/12/2016, j'ai un véhicule au nom de mon ex entreprise que je souhaite vendre, est-il nécessaire de refaire une carte grise en mon nom avant sa vente ?

Par **johnDevero**, le **04/07/2017** à **17:24**

oui il faut que le nom du kbis qui figure sur la carte grise du gerant co titulaire de la société auquel la facturation eu été faite. Ensuite remplir une codemande du cerfa de la société emetricce en mentionnant le délais d'optention du certificat de non gage du titulaire avant celle qui figuré sur le kbis de moins de 3 mois et jondre le document certa 13450 obtenu a la préfecture de l'endroit ou à été émis le kbis attention pas l'endroit actuel de la société et redemander l'octroi du certificat d'emission aupres de la mairie du lieu dit de la vente, en l'occurence pour vous votre prefecture actuel. Cordialement

Par **loosbeckette**, le **02/02/2018** à **18:11**

Bonjour,

Nous rencontrons actuellement un souci, et nous n'avons aucunes solutions, donc si vous pouvez m'aider....Je vous remercie d'avance pour vos réponses. Alors voici la situation Mon amie avait une entreprise qu'elle a dû fermer car son associée est décédée. Dans leur société deux véhicules avaient été pris auprès de DIAC renault(qui ont été remboursés). Lors de la liquidation , un véhicule est resté avec mon amie en pensant que la DIAC avait fais la cession de véhicule au nom des gérants.

Suite à cela, nous voulions vendre le véhicule en l'état. Cependant, on s'est rendu compte que la carte grise est toujours au nom de la société DIAC. Nous avons bien un papier de cession de ce dernier mais pas de carte grise au nom de mon amie. De ce fait, nous ne

pouvons rien faire avec le véhicule, même le détruire... Donc ma question porte sur: pouvons nous faire une carte grise au nom d'une société qui a été liquidé en SEPTEMBRE 2016? Et si oui quelques sont les démarches à faire ?

Il faut savoir que la DIAC, ne veut pas faire de carte grise au nom de la société, car il estime que c'est trop vieux (2011)

Dans l'attente de vos réponses. merci

Par **Visiteur**, le **02/02/2018** à **20:14**

Bsr,

Même réponse que plus haut. Le service des certificats d'immatriculation de la préfecture est le mieux placé pour vous répondre.

Par **morobar**, le **03/02/2018** à **17:00**

[citation]Il faut savoir que la DIAC, ne veut pas faire de carte grise au nom de la société, car il estime que c'est trop vieux (2011) [/citation]

Comme elle ne peut de toutes façons pas muter la carte grise, cela n'a rien à voir avec l'ancienneté de l'affaire.

La négligence de votre amie est la seule cause.

Si vous êtes en possession du certificat de cession, il faut remplir une demande de carte grise en ligne auprès de l'ANTS.

Le hic va résider dans le titulaire du certificat de cession (une société) et le demandeur, votre amie.

Par **loosbeckette**, le **05/02/2018** à **11:12**

En effet, la négligence de mon amie est la seule cause... merci de cette précision.

Du coup, si je comprends bien, il n'y a rien à faire, vu que la société n'existe plus, que le "hic" est : que le certificat de session est au nom de l'entreprise et non au nom de mon amie...

La préfecture nous a signalé (en gros) qu'il ne peuvent rien faire...

Elle va tenter comme précisé plus haut, une demande auprès de l'ANTS.

Je vous remercie pour votre mobilisation et vos réponses... Je reviens avec plus d'informations.

Bonne journée.

Par **loosbeckette**, le **05/02/2018** à **19:35**

En réalité la carte grise est encore au nom de la diac, et ils ne peuvent pas (ou ne souhaitent pas, je sais pas) effectuer le changement de carte grise, au nom de la société même s'ils nous ont donné le papier de cession....

:-(

Par **morobar**, le **06/02/2018** à **09:35**

Mais enfin, la DIAC NE PEUT PAS PROCEDER AU CHANGEMENT DE LA CG.
Ce n'est pas le vendeur qui adresse à la préfecture les documents et la demande d'immatriculation, mais l'acheteur.

Le vendeur doit remettre à l'acheteur un certain nombre de documents pour lui permettre la mutation en préfecture de la carte grise.

Si cela ne s'arrange pas, il reste un méthode peu orthodoxe consistant à:

* immatriculer le véhicule au nom de l'ancienne société

* établir une cession entre l'ancienne société (un coup de tampon) et votre amie, muter la carte grise.

Mais avant tout il faut connaître les conditions de liquidation, car la valeur du véhicule a été distraite des actifs de l'entreprise, qui a pu laisser des dettes derrière.

Par **willpel**, le **14/12/2019** à **10:07**

Bonjour,

Je suis dans un énorme soucis que je n'arrive pas à résoudre depuis environ 2 mois, je ne sais plus comment faire...

J'ai fermé ma société en dissolution/liquidation depuis fin septembre 2019 mais avant j'ai racheté le crédit de la société avec mes biens personnels afin de pouvoir récupérer les 2 véhicules (8 000€). Lors de cette fermeture, j'avais demandé à mon avocate si je devais faire la cession des véhicules à mon nom avant la fermeture. Elle m'a répondu qu'il fallait mieux que j'attende la cloture définitive pour faire la cession (chose que maintenant elle ne se souvient pas de m'avoir dite).

Sur quoi, quand la fermeture a été faite dans les règles, j'ai voulu faire la cession sur le site ANTS mais cela s'avèra impossible, on m'indique que la société n'existe plus donc introuvable.

Ma situation actuelle est la suivante, j'ai un crédit de 8 000€ à rembourser personnellement pour 2 véhicules que j'ai chez moi et qui n'appartiennent à personne. Les 2 carte grises sont toujours au nom de l'entreprise qui est fermée maintenant.

Comment puis-je faire pour récupérer les 2 véhicules que j'ai acheté avec mes biens perso et les passer à mon nom??

Merci de votre aide car je ne sais vraiment plus comment faire pour me sortir de se gouffre.

Bien cordialement,

Par **Albeur**, le **08/09/2020** à **11:24**

Mettre, en barrant la carte grise, une date de vente antérieure à la fermeture de la société.

Par **Emmaaa**, le **24/10/2020** à **00:36**

Bonjour

Il y a 3 ans J'ai vendu ma voiture à un prestataire chargé de me vendre mon véhicule

Mon Véhicule a été vendu, j'ai été payé par le prestataire et j'ai mon document de cession de véhicule entre moi et le prestataire.

Le prestataire a fait faillite entre temps.

Et l'acheteur de mon véhicule revient vers moi aujourd'hui car la vente entre moi et le prestataire n'a pas été déclarée à ma Grande surprise ...

je suis donc toujours propriétaire du véhicule et le nouveau propriétaire souhaite faire le Changement de carte grise à son nom pour pouvoir revendre le véhicule (il dispose d'un document de cession du véhicule entre lui et le prestataire ainsi que la carte grise À mon nom barrée avec la date d' il y a 3 ans de la vente).

Que dois je faire ?

Merci pour vos réponses.

Emmanuelle

Par **ambrololo**, le **02/09/2021** à **17:30**

Bonjour.

Un garage dont l'activité a cessé depuis fin 2018 peut-il vendre encore, sous son le nom du garage facture à l'appui, des véhicules d'occasions car j'en ai acheté un en Avril 2021 et la déclaration d'achat fourni par ce garage ne correspond pas.

A t'il le droit ou est-ce une escroquerie? Dois-je plainte?

Cordialement.

Jean-Luc

Par **ambrololo**, le **02/09/2021** à **17:33**

Bonjour.

Un garage dont l'activité a cessé depuis fin 2018 peut-il vendre encore, sous son le nom du garage facture à l'appui, des véhicules d'occasions car j'en ai acheté un en Avril 2021 et la déclaration d'achat fourni par ce garage ne correspond pas.

A t'il le droit ou est-ce une escroquerie? Dois-je plainte?

Cordialement.

Jean-Luc

Par fufu9278, le 17/01/2024 à 19:37

Bonsoir. Mon problème est le suivant.

Je souhaite céder un véhicule dont le nom inscrit sur la carte grise est une société radiée en 2021, (liquidation judiciaire) mais dont le véhicule en question ne lui appartenait plus. Il n'était plus au bilan de l'entreprise depuis de nombreuses années, mais elle payait l'assurance dudit véhicule. La carte grise se trouve donc au nom de l'entreprise radiée. Comment dois-je procéder pour faire changer la carte grise et la mettre à mon nom ? Il s'agit d'une négligence de ma part comme je me servais très peu de cet ancien véhicule qui est de fait immobilisé depuis un an.

Je vous remercie .